



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE
SEANCE DU VENDREDI 17 JUILLET 2020**

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
10/07/2020

Date de l'affichage :
21/07/2020

L'an deux mille vingt, le vendredi 17 juillet à 14 heures 30 minutes, les membres du Conseil communautaire se sont réunis dans la salle de l'espace Le Conquérant, rue Victor Dupont à Saint-James (50240) sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie le 10 juillet 2020, conformément aux articles L.5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers titulaires présents : 117

Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Alain BACHELIER, Loïc BAILLEUL, Raymond BECHET, Souhayla BELAÏDI, André-Jean BELLOIR, Jérôme BENOÎT, Mikaël BERHAULT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Franck BOUDET, Fernand BOURGET, Guy BOUTIN, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Jean-Marie BRARD, Jean-Paul BRIONNE, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Nadège BUNEL, Valérie BUNEL, Eric CAILLOT, Nadine CALVEZ, Gilles CHEVAILLIER, Katia CLÉMENT, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Olivier DEVILLE, Christelle ERRARD, Franck ESNOUF, Philippe FAUCON, Angélique FERREIRA, Jean-Claude FRANCOIS, Daniel FURCY, Jean-Luc GARNIER, Patrice GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT (jusqu'à l'élection du 10^{ème} vice-président), Stéphane GRALL, Pascal GRENTE, Sylvie GUÉRAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Benoît HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Anne-Marie HARDÉ, Martine HERBERT, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Bertrand HEUDES, Guénaël HUET, Martine HULIN, Joël JACQUELINE, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Gaëtan LAMBERT, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Jean-Yves LEFORESTIER, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Stéphane LELIEVRE, Catherine LEMONNIER, Bruno LEON, Patrick LEPÉLTIER, Mickaël LEQUERTIER, Patrick LEVOYER, Jacques LUCAS, Carine MAHIEU, Caroline MARIE, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANASSIÉ, Annie PARENT, Christelle PERRIGAULT, Camille PESCHET, Brigitte PETITCOLIN, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Gilbert POIDEVIN, Guy POLFLIET, Béatrice PORET (jusqu'à l'élection du 10^{ème} vice-président), Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Philippe RALLU, Michel RAULT, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Michel ROBIDEL, Elise ROUSSEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVÉ, Mikaëlle SEGUIN, Xavier TASSEL, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Guy TROCHON, Francis TURPIN, Jacques VARY, Pierre-Michel VIEL, Ryszard ZUREK

Conseillers suppléants présents : 8

Alain BODIN remplacé par Philippe PAINBLANC
Maurice DUHAMEL remplacé par Fabrice HARNOIS
Yves GÉRARD remplacé par Rémi ANFRAY
Jean-Vital HAMARD remplacé par Lorenn FELIX

Thierry LEMOINE remplacé par Alexis BLANDIN
Marc LENEVEU remplacé par Jérôme CHARDRON
Olivier PJANIC remplacé par Gilles PLAINE
Christian POULAIN remplacé par Alain REGRAY

Pouvoirs : 4

Jocelyne ALLAIN à Sylvie GUÉRAULT
Bertrand GILBERT à Loïc DESDOITS (à partir du 1^{er} tour du 11^{ème} vice-président)
Annie GUILLOTIN à Jacky BOUVET
Philippe LEBOISNE à Joël LEFRAS
Michel PERROUAULT à Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT
Béatrice PORET à Jocelyne OZENNE (à partir du 1^{er} tour du 11^{ème} vice-président)

Secrétaire de séance : Monsieur Kentin TIERCELIN-PASQUER est désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Installation du conseil communautaire

Délibération n°2020/07/17 – 78 : Adoption du système de vote électronique

Election du (de la) Président(e)

Délibération n°2020/07/17 – 79 : Détermination du nombre de vice-Présidents et de la composition du Bureau

Election des vice-Président(e)s

Délibération n°2020/07/17 – 80 : Lecture de la charte de l' élu local

Installation du conseil communautaire

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président, qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Délibération n°2020/07/17 – 78 : Adoption du système de vote électronique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-20 et L.2121-21 ;

Vu le règlement intérieur approuvé par délibération du conseil communautaire le 22 juin 2017 ;

Considérant le nombre de conseillers communautaires au sein de l'assemblée, les nombreuses questions soumises aux votes des conseillers communautaires et le temps nécessaire à l'organisation matérielle des votes à bulletin secret et au décompte des voix,

Considérant l'acquisition d'un système de vote électronique qui se matérialise par des boîtiers simples d'utilisation et d'un système informatique de comptage intégrant la possibilité du vote à bulletin secret,

Considérant que cet outil ne peut être utilisé qu'avec l'accord de l'assemblée délibérante,

Considérant que la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, dans sa délibération n° 2010-371 du 21 octobre 2010 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote électronique, souligne que : « le recours à de tels systèmes doit s'inscrire dans le respect des principes fondamentaux qui commandent les opérations électorales : le secret du scrutin sauf pour les scrutins publics, le caractère personnel, libre et anonyme du vote, la sincérité des opérations électorales, la surveillance effective du vote et le contrôle a posteriori par le juge de l'élection. Ces systèmes de vote électronique doivent également respecter les prescriptions des textes constitutionnels, législatifs et réglementaires en vigueur. »

Considérant que le dispositif proposé est conforme aux exigences de la réglementation et permet la gestion des scrutins ordinaires, publics ou secrets (avec impossibilité de remonter à l'auteur du vote en cas de scrutin secret), l'enregistrement du vote blanc.

Considérant que le recours à ce système de vote électronique sera intégré au règlement intérieur de la collectivité comme suit :

ARTICLE 25 : VOTES

❖ Vote électronique

Au début de chaque séance, un boîtier nominatif destiné au vote électronique est remis à chaque conseiller par les agents auxiliaires du secrétaire de séance.

Au début de la séance, le détenteur d'un pouvoir dûment établi se voit remettre le boîtier de son mandant.

Au début de la séance, le suppléant d'un conseiller communautaire titulaire absent et n'ayant établi aucun pouvoir se voit remettre le boîtier de son titulaire.

Si un élu quitte la séance avant la fin de celle-ci, il peut remettre son boîtier de vote à un autre élu à condition d'établir un pouvoir écrit, ou à son suppléant le cas échéant. Si aucun pouvoir écrit n'est établi, l'élu quittant la séance doit remettre son boîtier aux auxiliaires du secrétaire de séance.

A la demande du Président de la séance ou du quart des membres présents, le conseil communautaire se prononce sur l'usage du système de vote électronique. Si le recours au système de vote électronique est approuvé, les règles relatives au vote mentionnées dans le règlement intérieur s'appliquent.

Lorsque le vote a lieu à scrutin public, si un membre du conseil communautaire souhaite s'assurer de l'exactitude de son vote après l'annonce du résultat du vote électronique, il doit en faire la demande publiquement auprès du Président. Mention sera faite de sa demande orale et du sens de son vote au procès-verbal de la séance.

Lorsque le vote a lieu à scrutin secret, le vote de chaque conseiller est crypté afin de garantir le secret du vote.

S'il s'avère qu'un boîtier de vote électronique est défectueux, l'élu concerné le fait savoir immédiatement au Président de séance afin qu'un autre boîtier lui soit attribué.

Entendue la note de présentation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité (Pour : 128, Contre : 1, Abstention : 0) :

- **AUTORISE** le recours au système de vote électronique dans le cadre des instances délibératives (bureaux et conseils communautaires) ;
- **APPROUVE** la modification du règlement intérieur par l'ajout du règlement relatif à l'utilisation du vote électronique pour les scrutins publics et secrets.

Election du (de la) Président(e)

2.1 Présidence de l'assemblée

Monsieur Raymond BÉCHET, le plus âgé des membres présents du Conseil de Communauté a pris la présidence de l'assemblée (art. L.5211-9 du CGCT). Il a dénombré 125 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT applicable conformément à l'article L. 5211-1 du CGCT était remplie.

Monsieur Kentin TIERCELIN-PASQUER, conseiller communautaire le plus jeune de l'assemblée, a été désigné secrétaire de séance par le Conseil communautaire (art. L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT).

2.2 Constitution du bureau

Il a été proposé au conseil communautaire de désigner deux assesseurs. Ont été désignées par tirage au sort :

- Madame Claudine SAUVÉ
- Madame Nadège BUNEL

Le Président de séance a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application de l'article L.5211-2 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.3 Déroulement de chaque tour de scrutin

Les opérations de vote ont lieu par voie électronique. Le système utilisé permet de garantir le secret du vote et la sincérité du scrutin.

La liste des 129 conseillers communautaires a été transmise à chaque conseiller communautaire. Un numéro a été attribué à chaque élu par ordre alphabétique.

Un numéro est également attribué pour l'abstention et le vote blanc.

Les conseillers communautaires sont prévenus de l'ouverture et de la fermeture du vote par le président de séance. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré. Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4 Résultats du premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants	129
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de votes blancs	1
Abstention.....	2

Nombre de suffrages exprimés 126
 Majorité absolue 64

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BRUNAUD-RHYN Catherine	54	Cinquante-quatre
HUET Guénhaël	8	Huit
JUQUIN David	2	Deux
NICOLAS David	62	Soixante-deux

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, il a été procédé à un second tour de scrutin.

2.5 Résultats du deuxième tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote 0
 Nombre de votants 129
 Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
 Nombre de votes blancs 0
 Abstention 3
 Nombre de suffrages exprimés 126
 Majorité absolue 64

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BRUNAUD-RHYN Catherine	59	Cinquante-neuf
NICOLAS David	67	Soixante-sept

2.6 Proclamation de l'élection du Président

Monsieur David Nicolas a été proclamé président et a été immédiatement installé.

Délibération n°2020/07/17 – 79 : Détermination du nombre de vice-Présidents et de la composition du Bureau

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2, L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°19-182 du 25 octobre 2019 constatant le nombre total de siège que compte l'organe délibérant de la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie et leur répartition par commune membre ;

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application ci-dessus, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ;

Considérant que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidents, sans limitation de nombre ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité (Pour : 128, Contre : 1, Abstention : 0) :

- **FIXE** le nombre de vice-présidents à quinze,
- **ARRETE** la composition du bureau au président et aux vice-présidents.

Election des vice-Président(e)s

Sous la présidence de monsieur David NICOLAS élu président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le Président indique qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT et conformément à la délibération du conseil communautaire adoptée ce jour, la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie sera représentée par 15 Vice-présidents.

3.1 Election du premier vice-président

3.1.1 Résultats du premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants	129
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de votes blancs	4
Abstentions	8
Nombre de suffrages exprimés	117
Majorité absolue	59

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ALLAIN Jocelyne	3	Trois
BRUNAUD-RHYN Catherine	1	Un
JUQUIN David	113	Cent-treize

3.1.2 Proclamation de l'élection du premier vice-président

Monsieur David JUQUIN a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

3.2 Election du deuxième vice-président

3.2.1 Résultats du premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants	129
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de votes blancs	4
Abstentions	7
Nombre de suffrages exprimés	118
Majorité absolue	60

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ARMAND Thierry	1	Un
BRUNAUD-RHYN Catherine	1	Un

HEUDES Bertrand	1	Un
ORVAIN Jessie	115	Cent-quinze

3.2.2 Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

Madame Jessie ORVAN a été proclamée deuxième vice-présidente et immédiatement installée.

3.3 Election du troisième vice-président

3.3.1 Résultats du premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants	129
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de votes blancs	0
Abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	129
Majorité absolue	65

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BRUNAUD-RHYN Catherine	43	Quarante-trois
ESNOUF Franck	86	Quatre-vingt-six

3.3.2 Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Monsieur Franck ESNOUF a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

3.4 Election du quatrième vice-président

3.4.1 Résultats du premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants	129
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de votes blancs	0
Abstentions.....	0
Nombre de suffrages exprimés	129
Majorité absolue	65

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BICHON Vincent	83	Quatre-vingt-trois
BRUNAUD-RHYN Catherine	38	Trente-huit
HEUDES Bertrand	1	Un
RABEL Benoît	7	Sept

3.4.2 Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

Monsieur Vincent BICHON a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.

3.5 Election du cinquième vice-président

3.5.1 Résultats du premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
---	---

Nombre de votants	129
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de votes blancs	3
Abstentions.....	5
Nombre de suffrages exprimés	121
Majorité absolue	61

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BRIONNE Lydie	1	Un
BRUNAUD-RHYN Catherine	5	Cinq
HEUDES Bertrand	24	Vingt-quatre
SEGUIN Mikaëlle	91	Quatre-vingt-onze

3.5.2 Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

Madame Mikaëlle SEGUIN a été proclamée cinquième vice-présidente et immédiatement installée.

3.6 Election du sixième vice-président

3.6.1 Résultats du premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants	129
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de votes blancs	1
Abstentions	1
Nombre de suffrages exprimés	127
Majorité absolue	64

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BRUNAUD-RHYN Catherine	59	Cinquante-neuf
DESSEROUER Hervé	68	Soixante-huit

3.6.2 Proclamation de l'élection du sixième vice-président

Monsieur Hervé DESSEROUER a été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.

3.7 Election du septième vice-président

3.7.1 Résultats du premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants	129
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de votes blancs	1
Abstentions	2
Nombre de suffrages exprimés	126
Majorité absolue	64

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BRUNAUD-RHYN Catherine	68	Soixante-huit
LUCAS Jacques	58	Cinquante-huit

3.7.2 Proclamation de l'élection du septième vice-président

Madame Catherine BRUNAUD-RHYN a été proclamée septième vice-présidente et immédiatement installée.

3.8 Election du huitième vice-président

3.8.1 Résultats du premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants	129
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de votes blancs	2
Abstentions	1
Nombre de suffrages exprimés	126
Majorité absolue	64

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BECHET Raymond	56	Cinquante-six
HERNOT Christophe	1	Un
LAURENT Sophie	64	Soixante-quatre
RABEL Benoît	5	Cinq

3.8.2 Proclamation de l'élection du huitième vice-président

Madame Sophie LAURENT a été proclamée huitième vice-présidente et immédiatement installée.

3.9 Election du neuvième vice-président

3.9.1 Résultats du premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants	129
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de votes blancs	6
Abstentions	8
Nombre de suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BECHET Raymond	1	Un
DESDOIT Loïc	1	Un
DEVILLE Olivier	1	Un
LAPORTE Denis	112	Cent-douze

3.9.2 Proclamation de l'élection du neuvième vice-président

Monsieur Denis LAPORTE a été proclamé neuvième vice-président et immédiatement installé.

3.10 Election du dixième vice-président

3.10.1 Résultats du premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants	129
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de votes blancs	1
Abstentions	9
Nombre de suffrages exprimés	119
Majorité absolue	60

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BECHET Raymond	1	Un
HEUDES Bertrand	39	Trente-neuf
LAMBERT Gaëtan	79	Soixante-dix-neuf

3.10.2 Proclamation de l'élection du dixième vice-président

Monsieur Gaëtan LAMBERT a été proclamé dixième vice-président et immédiatement installé.

3.11 Election du onzième vice-président

3.11.1 Résultats du premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants	129
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de votes blancs	5
Abstentions	12
Nombre de suffrages exprimés.....	112
Majorité absolue	57

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ARMAND Thierry	1	Un
AUBRAYS Philippe	104	Cent-quatre
BECHET Raymond	5	Cinq
DEVILLE Olivier	1	Un
LUCAS Jacques	1	Un

3.11.2 Proclamation de l'élection du onzième vice-président

Monsieur Philippe AUBRAYS a été proclamé onzième vice-président et immédiatement installé.

3.12 Election du douzième vice-président

3.12.1 Résultats du premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants	129
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de votes blancs	2
Abstentions	3
Nombre de suffrages exprimés.....	124
Majorité absolue	63

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BECHET Raymond	3	Trois
GARNIER Jean-Luc	85	Quatre-vingt-cinq
GARNIER Patrice	12	Douze
GUEROC Laurent	1	Un
HEUDES Bertrand	23	Vingt-trois

3.12.2 Proclamation de l'élection du douzième vice-président

Monsieur Jean-Luc GARNIER a été proclamé douzième vice-président et immédiatement installé.

3.13 Election du treizième vice-président

3.13.1 Résultats du premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants	129
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de votes blancs	3
Abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	126
Majorité absolue	64

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BECHET Raymond	2	Deux
FERREIRA Angélique	108	Cent-huit
LEVOYER Patrick	15	Quinze
PINET Rémi	1	Un

3.13.2 Proclamation de l'élection du treizième vice-président

Madame Angélique FERREIRA a été proclamée treizième vice-présidente et immédiatement installée.

3.14 Election du quatorzième vice-président

3.14.1 Résultats du premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants	129
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de votes blancs	0
Abstentions	1
Nombre de suffrages exprimés	128
Majorité absolue	65

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BECHET Raymond	4	Quatre
BONO Jacques	38	Trente-huit
FAUCON Philippe	33	Trente-trois
LEVOYER Patrick	13	Treize

LUCAS Jacques	36	Trente-six
RABEL Benoît	4	Quatre

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour.

3.14.2 Résultats du deuxième tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants	129
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de votes blancs	0
Abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	129
Majorité absolue	65

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BECHET Raymond	2	Deux
BONO Jacques	58	Cinquante-huit
FAUCON Philippe	28	Vingt-huit
FURCY Daniel	1	Un
LEVOYER Patrick	9	Neuf
LUCAS Jacques	31	Trente-et-un

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à troisième tour.

3.14.3 Résultats du troisième tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants	129
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de votes blancs	0
Abstentions	1
Nombre de suffrages exprimés	128

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BECHET Raymond	1	Un
BONO Jacques	70	Soixante-dix
FAUCON Philippe	25	Vingt-cinq
FURCY	1	Un
LUCAS Jacques	31	Trente-et-un

3.14.4 Proclamation de l'élection du quatorzième vice-président

Monsieur Jacques BONO a été proclamé quatorzième vice-président et immédiatement installé.

3.15 Election du quinzième vice-président

3.15.1 Résultats du premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
---	---

Nombre de votants	129
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de votes blancs	0
Abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	129
Majorité absolue	65

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BECHET Raymond	30	Trente
FAUCON Philippe	33	Trente-trois
FURCY Daniel	24	Vingt-quatre
LEVOYER Patrick	5	Cinq
LUCAS Jacques	37	Trente-sept

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à deuxième tour.

3.15.2 Résultats du deuxième tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants	129
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de votes blancs	0
Abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	129
Majorité absolue	65

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BECHET Raymond	51	Cinquante-et-un
FAUCON Philippe	38	Trente-huit
JACQUELINE Joël	2	Deux
LUCAS Jacques	38	Trente-huit

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour.

3.15.3 Résultats du troisième tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants	129
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de votes blancs	0
Abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	129

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BECHET Raymond	61	Soixante-et-un
FAUCON Philippe	30	Trente
LUCAS Jacques	38	Trente-huit

3.15.4 Proclamation de l'élection du quinzième vice-président

Monsieur Raymond BECHET a été proclamé quinzième vice-président et immédiatement installé.

Délibération n°2020/07/17 – 80 : Lecture de la charte de l'élu local

Vu l'article L. 5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoyant que « lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, le président donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1. Le président remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l'élu local et des dispositions de la sous-section 1 de la section II du chapitre IV du présent titre dans les communautés de communes, de la section III du chapitre VI du présent titre dans les communautés d'agglomération, de la sous-section 4 de la section II du chapitre V du présent titre dans les communautés urbaines et les métropoles, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions ».

Considérant la charte de l'élu local :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Après lecture de la note de présentation,

Le Conseil communautaire :

- **PREND ACTE** que le Président de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie a donné lecture de la charte de l'élu local et remet copie de celle-ci à tous ses membres ainsi que copies des dispositions de la sous-section 1 de la section II du chapitre IV du présent titre dans les communautés de communes, de la section III du chapitre VI du présent titre dans les communautés d'agglomération, de la sous-section 4 de la section II du chapitre V du présent titre dans les communautés urbaines et les métropoles, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions.

La séance a été levée à 18h35.

Le Président,
David NICOLAS

The image shows a circular official stamp of the Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie. The stamp contains the text 'MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE' around the top edge, 'Communauté d'Agglomération' in the center, and a small star at the bottom. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink that reads 'David Nicolas'.